

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231006-lmc133749-DE-1-1

Date de télétransmission : 19 octobre 2023

Date de réception : 19 octobre 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 6 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 15

**MOTION POUR L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE SÉCURISATION ET
DE DOUBLEMENT DU TUNNEL DE TENDE**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article 43 du règlement intérieur du Conseil départemental adopté le 16 juillet 2021, modifié le 15 novembre 2021 ;

Vu le vœu déposé par le Groupe Les Républicains pour l'achèvement des travaux de sécurisation et de doublement du tunnel de Tende ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'adopter le vœu suivant qui est transformé en motion :

Considérant que le Tunnel de Tende constitue un lien indispensable entre la France et l'Italie, entre les Alpes-Maritimes et le Piémont, entre les vallées de la Roya et de la Vermenagna ;

Considérant que celui-ci ne remplissait plus les conditions de sécurité imposées par la

législation et nécessitait pour rester ouvert la présence permanente de sapeurs-pompiers ;

Considérant que les autorités françaises et italiennes ont décidé conjointement de procéder à la sécurisation de cet axe de communication par le creusement d'un second tunnel et le réalésage de l'ancien ;

Considérant que ces travaux qui ont débuté en 2014 durent depuis plus de 9 ans et n'ont à ce jour aucune date ferme de livraison ;

Considérant que l'ouverture à la circulation en alternat du nouveau tunnel, annoncée pour octobre 2023, est reportée au mieux en mai 2024 ;

Considérant qu'une réouverture rapide à la circulation du Tunnel de Tende est essentielle pour permettre à la vallée de la Roya de se reconstruire et de se redynamiser suite aux dégâts considérables de la Tempête Alex ;

Considérant que des informations préoccupantes font état d'un doute sérieux quant à l'engagement de l'entreprise titulaire du marché à réaliser les travaux prévus sur l'ancien tunnel ;

Considérant que l'abandon de l'ancien tunnel aurait pour effet de maintenir une circulation en alternat de façon permanente, pénalisant très fortement les habitants et les entreprises du territoire ;

Considérant l'engagement financier très important du Département des Alpes-Maritimes dans ces travaux de doublement et de sécurisation du Tunnel de Tende, à hauteur de 14% soit plus de 35 millions d'euros ;

Les élus du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Demandent l'ouverture à la circulation dans les meilleurs délais du nouveau Tunnel pour rétablir ce lien essentiel entre les Alpes-Maritimes et le Piémont ;

Refusent que soient abandonnés le réalésage et la mise aux normes de l'ancien tunnel qui font partie intégrante du projet permettant une circulation à double sens sans alternat ;

Appellent l'ensemble des partenaires financiers du projet, en France comme en Italie, à s'assurer que celui-ci soit mené à terme conformément aux accords passés.

Signé

Charles Ange GINESY

Président du Conseil départemental